

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-271

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au
profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique
Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise CISE TP sollicitant
l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou
engins à deux roues 12 rue Saint Laurent à l'occasion de travaux de
branchement AEP,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 30 mars 2026 au
31 mars 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues,

ARRÊTE

**Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à
deux roues sera interdite du 30 mars 2026 au 31 mars 2026 :**

- *Rue Saint Laurent sur la partie comprise entre
la rue de la Bretagne et l'avenue Georges
Clemenceau , au droit des travaux.*

**Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
CISE TP..**

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des
travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-six mars deux mil vingt-six

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

